Préparation du congrès de la CGT INSEE : collaboration de classes et soumission à l'encadrement… ou syndicalisme de classe ?

Un an après le début de la mobilisation des agents de la statistique publique contre un projet de délocalisation d'une partie des services à Metz, la CGT, principal syndicat de l'INSEE, tient son congrès fin septembre 2009. Deux documents sont soumis à la discussion : un rapport d'activité et un rapport d'orientation.

Bilan d'un an de lutte contre la délocalisation

Depuis son origine, la direction de la CGT (où cohabitent notamment des militants du Front de gauche et, malheureusement, du NPA) a piloté et a pu garder le contrôle de la mobilisation. Dès le départ, elle a pris l'initiative de lancer des « comités de défense de la statistique publique » (CDSP), sur un axe corporatiste : la défense de la statistique publique en soi et de l'entité « INSEE » menacés de « démantèlement » par le projet de délocalisation. Parce que l'INSEE est un rouage de l'État bourgeois, on ne peut pas le défendre en bloc, comme l'incarnation d'un service public neutre au service de la population. Nous devons combattre ce qui sert de façon claire les intérêts de la bourgeoisie (comme l'utilisation de modèles économiques néoclassiques pour justifier les attaques contre les travailleurs), tout en défendant les missions utiles de l'INSEE pour notre classe. En opposition à la hiérarchie, nous devons développer au maximum la publicité des travaux et des méthodes, l'autonomie et le droit de critique des statisticiens et le contrôle de tous les travailleurs de l'INSEE sur leur processus de travail individuel et collectif (ce qui n'a rien à voir avec la cogestion dont le but est que les travailleurs participent à la prise en charge leur exploitation) !

La direction de la CGT INSEE a au contraire délibérément choisi de mettre en avant les préoccupations de l'encadrement (qui porte jusqu'à la caricature l'idéologie du prétendu « intérêt général »), en négligeant les conséquences de la délocalisation sur les conditions de vie des agents (mutations forcées), les conditions de travail et l'accélération du processus d'externalisation des activités. Ce choix n'a pas été discuté et adopté en Assemblée Générale, mais imposé après la première AG (sans vote) par les directions syndicales, qui ont essayé d'apparaître comme de grands démocrates puisque les CDSP étaient ouverts aux non syndiqués. En fait, les CDSP ont naturellement été investis par les cadres A et l'encadrement inférieur, mais ont été désertés par les travailleurs de catégorie B et C, qui ont bien senti que cette structure n'était pas la leur. Dès le début, la mobilisation s'est enclenchée sous la direction de la CGT et de l'encadrement. Ainsi, la division du travail était-elle reproduite au sein même de l'organisation du mouvement, avec d'un côté l'encadrement et les dirigeants syndicaux qui décidaient de ce qui était mis en avant, des argumentaires et des choses « sérieuses » en général, et d'un autre côté les B et les C qui étaient appelés à jouer les

petites mains ou qui, plus souvent, se désengageaient d'une mobilisation qui leur échappait.

De façon systématique, les dirigeants de la CGT se sont appuyés sur la nécessité de l'unité avec l'encadrement (car plus l'unité est large, plus on est fort…) pour :

- isoler la lutte contre la délocalisation du contexte général dans lequel elle s'inscrivait : RGPP (que l'encadrement met en place), baisse drastique des effectifs, entretiens d'évaluation ;
- combattre toute perspective de blocage de l'activité de l'INSEE, insupportable pour l'encadrement chargé de faire tourner la boutique ;
- refuser de travailler sérieusement à la convergence avec les travailleurs en lutte. La priorité était de rendre visible notre mouvement, de séduire les médias (en mettant en avant ce qui était censé plaire aux journalistes) et de chercher l'unité avec les « professionnels » – juges, journalistes, etc. – plutôt qu'avec le prolétariat en général.

Les dirigeants de la CGT ont saboté les décisions des AG qui ne leur convenaient pas (comme le blocage des réunions de direction, transformé en simple envahissement ponctuel) et ont organisé la démobilisation (en espaçant les AG et les actions), avant de s'appuyer sur elle pour justifier leur inaction. Alors qu'en juillet, l'AG parisienne a voté pour la démission du directeur général de l'INSEE, les dirigeants syndicaux ont trouvé de bonnes raisons (les vacances) pour ne surtout pas soutenir cette décision et aller à la rupture avec la direction. Les chefs de la CGT (y compris des membres du NPA !) ont aussi essayé d'exclure un militant combatif, membre du NPA et de la Tendance CLAIRE ! Mais leur opération a échoué (temporairement) suite au vote majoritaire des sections parisienne et lyonnaise de la CGT contre le vote unanime de la commission exécutive national du syndicat…

Au bout d'un an de lutte, le bilan est simple : nous avons pour le moment échoué à obtenir le retrait du projet de délocalisation. Il faut donc relancer la mobilisation sur de nouvelles bases et avec des méthodes efficaces, en tirant les leçons de l'échec.

Malheureusement, les dirigeants syndicaux vont dans le sens exactement inverse : au Comité technique paritaire (CTP) du 8 septembre, ils ont voté tous ensemble (y compris les élus CGT et SUD) pour une motion d'accompagnement de la « restructuration » (autrement dit la délocalisation) et de la fermeture d'un centre national informatique (à Aix), qui revient de fait à renoncer au combat contre la délocalisation ! Puis, lors de l'AG de rentrée (10 septembre), la dirigeante nationale de la CGT a tenté (prudemment) de faire avaliser un tournant en mettant de côté l'objectif final (le retrait du projet de délocalisation) pour mettre en avant des « objectifs intermédiaires » (sans d'ailleurs préciser lesquels). Elle proposait ainsi de revoir les objectifs au lieu de revoir les moyens d'action ! Sa position a été radicalisée par la CGC et certains hauts cadres A qui ont prôné ouvertement d'ouvrir des négociations pour accompagner au mieux la mise en place du projet. Cependant, comme une majorité de l'AG semblait être contre toute révision des objectifs et pour une discussion autour des moyens à utiliser, la

dirigeante d la CGT a dû reculer. En outre, interpellée pour qu'ils prennent position sur la démission du directeur de l'INSEE, les chefs syndicaux (CGT, SUD, CFDT, CGC) ont successivement pris la parole pour indiquer qu'ils refusaient de soutenir la décision de l'AG du mois de juillet.

Ici comme ailleurs, les travailleurs ne peuvent compter que sur eux-mêmes, en développant leur auto-organisation et en menant la bataille pour se réapproprier leurs syndicats…

Quels principes pour notre syndicat ?

C'est dans ce contexte que la préparation du congrès a eu lieu cet été. Nous allons présenter ci-dessous les principaux axes et amendements que nous défendons dans la préparation du congrès.

Dans la discussion sur les principaux fondamentaux du syndicat, il nous a semblé crucial de revenir aux sources du syndicalisme de classe et d'expliquer que la « lutte des classes » n'était pas une relique d'un passé révolu, mais une réalité bien concrète qu'il ne s'agit pas de nier. Voici les amendements que nous avons présentés sur ce thème.

Un syndicat de lutte de classe

« *Le syndicat inscrit son action dans le cadre de la lutte des classes et dans la perspective du socialisme* » (article 2 des statuts). Nous ne défendons donc pas un « intérêt général » qui n'existe pas, mais *« les intérêts matériels et moraux des travailleurs employés à l'INSEE »* (article 1 des statuts), contradictoires et antagoniques à ceux de la classe dominante et de ses différentes fractions. L'intérêt général est une construction idéologique de la classe dominante qui utilise sa position dominante pour représenter son intérêt propre comme étant l'intérêt général. Puisque le système capitaliste est un système d'exploitation des travailleurs, la défense pleine et entière des intérêts des travailleurs entre en contradiction avec la survie même du capitalisme. Nous sommes prêts à défendre nos intérêts jusqu'au bout, y compris quand cela exigera d'abattre le capitalisme. L'émancipation intégrale des travailleurs implique la disparition du capitalisme, la prise en main du pouvoir par les travailleurs eux-mêmes afin de construire une nouvelle société, sans classes et sans État.

Notre rapport avec l'État

L'État est essentiellement un ensemble d'appareils (répressifs, administratifs, idéologiques…) œuvrant à la reproduction du système capitaliste, et donc au service de la classe dominante. L'INSEE est un de ces appareils administratifs. Notre syndicat ne défend donc pas l'entité « INSEE » en soi, mais seulement ses missions utiles à la classe ouvrière. Il se bat pour conquérir et défendre une autonomie maximale des travailleurs de l'INSEE (quant aux missions, à l'organisation du travail, etc.) vis-à-vis de

la classe dominante.

La nature de classe de l'encadrement

La lutte de classes ne s'arrête pas à l'entrée de l'INSEE. La grande majorité des salariés de l'INSEE sont des travailleurs, plus ou moins qualifiés, qui travaillent sous la direction d'une couche de managers (l'encadrement : chefs de division, chefs de départements, directeurs, etc.). L'encadrement est objectivement une fraction de la classe dominante : ses missions sont, d'une part de veiller à l'application des grandes orientations définies par le gouvernement, d'autre part d'organiser le procès de travail et de maximiser l'intensité du travail des travailleurs de l'INSEE.

Avec la mise en place de la RGPP, la réduction des effectifs, le développement du salaire au « mérite », les contradictions s'exacerbent entre les travailleurs et l'encadrement. L'encadrement a pour mission de transformer en profondeur la façon de travailler, d'intensifier le travail, de mettre en concurrence les travailleurs, de mettre en œuvre la « révolution culturelle » managériale, afin d'aligner les conditions de travail dans la fonction publique sur celles des entreprises. Même si tout ceci se fait au nom de « l'efficacité » ou de la « qualité », il s'agit de subordonner réellement le travail aux intérêts du capital. Notre syndicat organise les travailleurs face aux diktats de l'encadrement.

Travailleurs versus encadrement

La CGT est un syndicat de travailleurs. Elle a vocation à regrouper tous les travailleurs sur la base de leurs intérêts de classe. Elle n'a donc pas vocation à syndiquer l'encadrement, c'est-à-dire une partie de la classe dominante, sous peine de se transformer en organisation a-classiste, corporatiste, défendant les intérêts de la « statistique ». Le statut juridique de « salarié » n'est pas une détermination de classe. Une minorité de salariés (PDG, encadrement) appartient à la classe dominante alors que la majorité appartient à la classe des travailleurs.

Nos méthodes de lutte

Puisque nos intérêts et ceux de la classes dominante sont opposés, c'est uniquement par le rapport de force que nous pouvons espérer obtenir des victoires, en arrachant à la classe dominante, contre son gré, des concessions. Bien sûr, individuellement, des agents de l'encadrement peuvent être en rupture avec leur position de classe et participer à la lutte pour la défense des intérêts des travailleurs (position qui n'est pas tenable à long terme). Mais il ne saurait être question que nous définissions nos revendications et nos méthodes de lutte en fonction de l'objectif d'une unité chimérique avec l'encadrement, qui ne pourrait se faire que sur les positions de l'ennemi de classe, en trahissant les intérêts matériels et moraux des travailleurs.

Compte tenu du fait que « l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs

eux-mêmes », le syndicat doit proposer, lors de mobilisations, la mise en place de structures d'auto-organisation associant l'ensemble des travailleurs (syndiqués ou non syndiqués) en lutte :

- Les Assemblées générales régulières définissent les grandes orientations de la lutte : elles permettent à chaque agent, sur un pied d'égalité, d'exprimer son point de vue et de proposer des résolutions au vote ;
- Les comités de mobilisation ou de grève sont les émanations directes des Assemblées générales. Ils mettent en œuvre les résolutions de l'AG et rendent compte de l'application du mandat à l'AG suivante.

Lutter contre l'intégration du syndicalisme à l'appareil d'État : un enjeu central

Les principes qui ont présidé à la création de la CGT sont plus actuels que jamais. Quelques années après sa création, la charte d'Amiens de 1906 concrétisait un syndicalisme de lutte de classes basé sur le fédéralisme et l'indépendance vis-à-vis du patronat et de l'État. Un syndicalisme qui visait à défendre jusqu'au bout les intérêts des travailleurs jusqu'à l'élimination du régime d'exploitation qu'est le capitalisme, jusqu'à l'émancipation intégrale des travailleurs. Un syndicalisme bafoué aujourd'hui par la direction confédérale de la CGT. Ainsi, Jean-Christophe Le Duigou, numéro 2 de la CGT, a-t-il été jusqu'à écrire, dans son livre *Demain le changement* : *« Il n'est pas question d'ignorer la contrainte de compétitivité des entreprises. »* Comment exprimer de façon plus claire que les revendications des travailleurs sont subordonnées aux intérêts du patronat dans le cadre de la concurrence mondiale ? Pour la direction actuelle de la CGT, le capitalisme est un horizon indépassable et nos revendications doivent s'inscrire dans ce cadre, sans nuire à la compétitivité de « nos » entreprises.

Depuis longtemps, la bourgeoisie n'a eu de cesse de chercher à intégrer le syndicalisme en accordant des privilèges à une couche de dirigeants pour qu'ils empêchent ou trahissent les mobilisations des travailleurs. C'est donc un enjeu central de reconnaître l'existence de ces processus de bureaucratisation, pour mieux les enrayer. Il ne s'agit pas de s'attaquer à des individus, de soupçonner tous ceux qui prennent des responsabilités syndicales, mais de combattre collectivement toute dérive bureaucratique.

La bourgeoisie ne cache pas qu'elle compte sur de « bons » dirigeants syndicaux pour neutraliser les grèves. Elle ne s'est d'ailleurs pas privée de féliciter ceux-ci pour leur bonne gestion du grand conflit sur les retraites de 2003, pour avoir résisté aux pressions de la base qui demandait massivement un appel à la grève générale.

Dans le rapport Chertier commandé par le gouvernement Chirac-Villepin en 2006, les choses sont dites clairement. Chertier se prononce pour « l'intégration des composantes de la société civile » et l'axe central du rapport est l'élaboration consensuelle d'un agenda des contre-réformes à entreprendre et l'institutionnalisation

de ce processus. Il s'agit de multiplier les réunions de dialogue social pour aboutir, à défaut d'un accord global avec les directions bureaucratiques (qui sont quand même obligées de faire semblant de s'opposer), à des « diagnostics partagés ». L'exemple type (mais parmi bien d'autres) est le Conseil d'orientation des retraites (COR) – créé en 2000 – qui se présente comme *« une structure pluraliste et permanente, associant des parlementaires, des représentants des partenaires sociaux, des experts et des représentants de l'État. Il a pour mission essentielle d'assurer le suivi et l'expertise concertée permanente de notre système d'assurance vieillesse et de faire des propositions ».* Le rapport Chertier présente d'ailleurs le COR comme le modèle à suivre car il *« a ainsi permis de rapprocher les points de vue sur le diagnostic du système de retraites préalablement indispensable à la réforme ».* Si certains ne voient pas d'inconvénient (y trouvant même parfois une opportunité ou une reconnaissance) à participer à toutes ces instances de concertation, la bourgeoisie y voit par contre un net avantage. Cela devrait nous alerter ou tout du moins nous faire réfléchir…

« Grâce » à Jacques Chirac, le Parlement a voté une loi qui oblige à une *« concertation préalable avec les partenaires sociaux »* durant laquelle ces derniers *« font savoir au gouvernement »* ce qu'ils souhaitent. Ce n'est pas peu dire que les directions syndicales se prêtent gentiment à cette comédie. Pourtant, il n'y a rien à attendre de tout ce cirque médiatique, du moins pour les travailleurs.

La confédération syndicale internationale (CSI) : la collaboration de classe à l'échelle internationale

Le paysage de l'après seconde guerre mondiale a été dominé par trois regroupements internationaux de syndicats : la FSM dirigée par les staliniens (à laquelle appartenait la CGT), la CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libres) dirigée par des réformistes sociaux-démocrates et la CMT (Confédération Mondiale du Travail) chrétienne.

La CSI, créée en 2006, est une fusion de la CISL et de la CMT. La CGT est membre de la CSI, après avoir quitté la FSM quelques années après la chute des régimes staliniens. Les principes fondateurs de la CSI sont sans ambiguïtés : ils n'ont strictement rien à voir avec le syndicalisme de classe, indépendant de l'État et du patronat. Ils ont plus à voir avec une ONG d'accompagnement. Ainsi, dans une des résolutions du congrès constitutif à Vienne, en novembre 2006, on peut lire ce passage : « *Une économie internationale mondialisée nécessite une gouvernance efficace à l'échelle de la planète. La CSI cherche à accroître la coopération entre les gouvernements afin de faire en sorte que la dimension sociale de la mondialisation, y compris le travail décent et les droits fondamentaux des travailleurs/euses, soit au coeur même du processus décisionnel des grandes institutions mondiales et régionales de la planète* » (http://www.ituc-csi.org).

Les statuts de la CSI contiennent de nombreuses perles de ce type, mais il y a celle-ci, de Guy Ryder, le secrétaire général de la CSI, qui est on ne peut plus claire dans le

journal *Les Échos* du 3 novembre 2006 : *« On ne peut pas arrêter les délocalisations, mais on peut mettre en place des règles du jeu pour que ces changements soient acceptables. »* Les salariés victimes des plans de licenciements apprécieront…

En tout cas, la bourgeoisie apprécie ! La Banque mondiale, par le biais de son directeur de la gouvernance mondiale (eh oui, cela existe !), Daniel Kauffman, a constaté d'ailleurs dans un récent rapport *« une coopération considérablement accrue avec les organisations de la société civile [type ONG qu'elle finance par ailleurs largement], les fondations privées, les groupements confessionnels et les organisations syndicales ».* La notion de « gouvernance », que l'on retrouve désormais partout (associée le plus souvent localement à celle de « démocratie participative ») a été définie par des « experts » comme suit : *« La gouvernance peut être définie comme un processus de coordination d'acteurs politiques et sociaux, d'institutions pour atteindre des buts discutés et définis collectivement »…* Cela contribue à la *« stabilité d'un pays et d'un régime politique ».* Cela porte aussi un autre nom : le corporatisme, dont le summum est le régime de Vichy.

Notons d'ailleurs que, même si la CSI n'a pas encore repris l'hymne du régime de Vichy, elle ne connaît pas l'Internationale, le champ historique du mouvement ouvrier (toutes traditions confondues). L'ouverture du Congrès de Vienne de la CSI s'est ainsi faite au son d'une valse de Strauss (symbole de la bourgeoisie opulente)…

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) : un rouage de l'Union européenne au service de la bourgeoisie

Dans les années 1950, les syndicats européens de la CISL (FO en France par exemple) se regroupent dans une structure continentale, la CES (Confédération Européenne des Syndicats). La CES s'ouvre en 1973 aux syndicats chrétiens, préfigurant ce que sera la CSI plus de trente ans plus tard. Puis la CES s'est ouverte à d'autres organisations qui se retireront de la FSM après la chute des régimes staliniens. C'est le cas de la CGT dont les dirigeants, liés au bloc stalinien, ont dû se reconvertir. Ainsi, alors que la direction de la CGT avait, pendant longtemps, condamné la CES, elle décida d'y entrer en 1999, malgré l'opposition de nombreux adhérents et structures de la CGT. La direction de la FSU l'a d'ailleurs suivie en 2007, malgré là encore une forte opposition.

Comme la CSI, la CES se vautre dans la collaboration de classes la plus obscène. Ainsi, lors de son allocution pendant le 11e congrès de la CES en 2007, John Monks, secrétaire général de la CES, déclara : *« Il faut des syndicats forts pour que les entreprises restent honnêtes »,* ou encore : *« Il faut s'entendre avec les partenaires sociaux [traduire : le patronat] afin de prendre ensemble les décisions difficiles. »* La mission de la CES est donc d'aider le patronat et leur gouvernement à faire passer leurs réformes sur le dos des travailleurs.

Alors que certains dirigeants du syndicat ont estimé avoir noté une évolution positive de la CES, John Monks ne cesse de mettre tout le poids de la CES au service des

intérêts du capital. Ainsi, dans un discours tenu en juillet devant l'*Irish Congress of Trade Unions*, il a expliqué : *« La CES est favorable à la ratification du traité de Lisbonne et j'espère que le peuple irlandais l'approuvera. (….) c'est une avancée par rapport aux dispositions existantes, par exemple en ce qui concerne l'application juridique de la Charte des droits fondamentaux, les engagements en matière de plein emploi, l'économie sociale de marché et les services publics »* ; ou encore : *« L'Europe n'est pas un menu à la carte dans lequel vous choisissez ce que vous voulez. C'est un ensemble qui a généré de grandes choses pour l'Irlande et pour beaucoup d'autres, et qui devra en accomplir davantage avant que nous puissions sortir de la crise. »* La CES n'est pas un syndicat de classe, indépendant de l'État et du patronat. C'est au contraire un instrument du patronat et une institution de l'Union Européenne capitaliste. La CGT n'a rien à y faire.

Alors que les dirigeants du syndicat approuvent la participation de la CGT à la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et voient comme une chance la participation de la CGT à toutes les instances de concertation mises en place par la bourgeoisie pour neutraliser la contestation, nous avons combattu le passage suivant du projet de rapport d'orientation : *« Toutefois, l'Europe est aussi une opportunité d'organisation et de convergence de forces progressistes et anticapitalistes. En témoignent certains des mouvements sociaux d'importance et de visibilité croissantes, organisés notamment par les organisations syndicales européennes au sein de la CES, et des associations. »* Nous avons proposé de le remplacer par l'amendement suivant : *« Nous nous battons pour le démantèlement des institutions de l'UE capitaliste et pour la construction d'une Europe des travailleurs. Nous devons travailler à la construction d'une Internationale syndicale, en rupture avec la CES, totalement intégrée aux institutions européennes. »*

Contre la tactique des journées d'action, préparer et appeler à la grève générale jusqu'à satisfaction !

Alors que la direction du syndicat se félicitait de l'unité syndicale autour des journées d'action des 29 janvier et du 19 mars, permettant selon elle aux salariés d'exprimer leur « grogne » (confondant visiblement les travailleurs avec les cochons), elle était cependant obligée de constater que *« les manifestations à répétition montrent un phénomène d'usure et de démobilisation ».* Mais, loin d'en tirer les conséquences, elle se contente d'en appeler vainement et abstraitement à un *« mouvement d'ensemble ».*

Nous avons proposé l'analyse suivante : *« La participation massive aux journées d'action du 29 janvier et du 19 mars, avec notamment une forte participation des salariés du privé, prouve que les travailleurs sont disposés à combattre pour ne pas payer la crise et pour imposer la satisfaction de leurs revendications. Ce succès est d'autant plus remarquable que l'appel commun des directions syndicales, s'inscrivant dans la recherche de prétendues "solutions" capitalistes à la crise, était dépourvu de revendications précises et de toute perspective pour les travailleurs. De fait, les*

directions syndicales ont refusé d'appeler à une quelconque suite qui aurait permis d'amplifier la mobilisation, de créer des foyers de grève reconductible et d'aller concrètement vers une grève générale victorieuse. Elles ont préféré se caler sur le calendrier fixé par Sarkozy, en acceptant de temporiser et d'aller aux "concertations" du 18 février. La succession de journées d'action dispersées a fini par décourager les travailleurs, qui ont massivement boycotté la dernière journée d'action du 13 juin, et montré leur ras-le-bol d'être baladés et de perdre des journées de salaires pour rien. »

Et nous avons dressé une perspective concrète : *« Suivant l'exemple de ce qui s'est fait en Guadeloupe, notre confédération doit cesser les concertations avec le gouvernement et les journées d'action dispersées, mettre en avant une véritable plateforme de revendications, préparer et appeler à la grève générale jusqu'à satisfaction. »*

Sécurité sociale professionnelle ou lutte pour aucun licenciement ?

Alors que la direction du syndicat a repris à son compte la position confédérale pour la « sécurité sociale professionnelle », nous avons proposé l'alternative suivante : *« Nous sommes opposés au projet de "sécurité sociale professionnelle" qui entérine le pouvoir patronal de licencier à sa guise en échange d'un filet de sécurité pour les travailleurs. Nous refusons tous les licenciements et notre rôle est de tout faire pour empêcher les patrons de licencier » ; « nous revendiquons l'échelle mobile des heures de travail : le travail disponible doit être réparti entre tous les travailleurs existants sans baisse de salaire ».*

La discussion dans le syndicat

Alors que notre section de la CGT INSEE compte environ 70 d'adhérents, les réunions de préparation du congrès ont réuni en juillet-août une douzaine de personnes (souvent les mêmes). Une partie des adhérents qui viennent régulièrement aux réunions de section ordinaire du syndicat se sont désintéressés de la préparation du congrès. Certains ont eu le sentiment que tout était déjà plié et que leur avis ne compterait pas, d'autres ont cru que rien de décisif ne se joue dans ces discussions et que l'essentiel est l'action de terrain.

En revanche, les dirigeants du syndicat étaient bien sûr présents, accompagnés lors de certaines réunions de hauts cadres de l'INSEE (chef de division, directeur d'une agence d'une centaine d'agents) habituellement non assidus (voire qui venaient pour la première fois de l'année) aux réunions. De façon surréaliste, nous avons ainsi discuté de la lutte des classes avec des agents dont la mission principale était d'encadrer un grand nombre d'agents et qui ne voyaient là nulle contradiction avec leur appartenance à la CGT. Pour eux comme pour les dirigeants du syndicat, l'ensemble des « salariés » ont les mêmes intérêts, quelle que soit leur place dans la division du travail ; chaque individu peut être du « bon côté » s'il le souhaite et quelle que soit son activité professionnelle. C'est la négation même de la lutte des classes, remplacée par une vulgate individualiste et moralisatrice.

Avec quelques camarades, nous sommes bien décidés à nous battre pour un syndicalisme de classe, indépendant de l'encadrement, défendant les revendications des travailleurs et utilisant des moyens de classe (le blocage de l'activité) pour obtenir satisfaction. Les menaces et les tentatives d'exclusion (pour l'instant déjouées) ne nous feront pas taire et nous continuerons patiemment à essayer de faire du syndicat une arme pour la défense des intérêts de classe, ce qu'il n'aurait jamais du cesser de faire.

Gaston Lefranc, le 15 septembre 2009